

Informations de base	
2020/2124(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2020	
<b>Subject</b>	
8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI)	

Acteurs principaux										
Parlement européen	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission au fond</th> <th>Rapporteur(e)</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ECON Affaires économiques et monétaires</td><td>SILVA PEREIRA Pedro (S&amp;D)</td><td>23/04/2020</td></tr> <tr> <td></td><td>Rapporteur(e) fictif/fictive SEEKATZ Ralf (EPP) KELLEHER Billy (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) JURZYCA Eugen (ECR) ZANNI Marco (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (GUE/NGL)</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	ECON Affaires économiques et monétaires	SILVA PEREIRA Pedro (S&D)	23/04/2020		Rapporteur(e) fictif/fictive SEEKATZ Ralf (EPP) KELLEHER Billy (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) JURZYCA Eugen (ECR) ZANNI Marco (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (GUE/NGL)	
Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination								
ECON Affaires économiques et monétaires	SILVA PEREIRA Pedro (S&D)	23/04/2020								
	Rapporteur(e) fictif/fictive SEEKATZ Ralf (EPP) KELLEHER Billy (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) JURZYCA Eugen (ECR) ZANNI Marco (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (GUE/NGL)									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission pour avis</th> <th>Rapporteur(e) pour avis</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DEVE Développement</td><td>GOERENS Charles (Renew)</td><td>28/05/2020</td></tr> <tr> <td>BUDG Budgets (Commission associée)</td><td>CORMAND David (Greens /EFA)</td><td>03/09/2020</td></tr> </tbody> </table>	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	DEVE Développement	GOERENS Charles (Renew)	28/05/2020	BUDG Budgets (Commission associée)	CORMAND David (Greens /EFA)	03/09/2020
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination								
DEVE Développement	GOERENS Charles (Renew)	28/05/2020								
BUDG Budgets (Commission associée)	CORMAND David (Greens /EFA)	03/09/2020								
Commission européenne	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DG de la Commission</th> <th>Commissaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Affaires économiques et financières</td><td>GENTILONI Paolo</td></tr> </tbody> </table>	DG de la Commission	Commissaire	Affaires économiques et financières	GENTILONI Paolo					
DG de la Commission	Commissaire									
Affaires économiques et financières	GENTILONI Paolo									

Événements clés	

Date	Événement	Référence	Résumé
17/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/09/2020	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
03/06/2021	Vote en commission		
11/06/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0200/2021	Résumé
05/07/2021	Débat en plénière		
06/07/2021	Résultat du vote au parlement		
07/07/2021	Décision du Parlement	T9-0331/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2124(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/9/03589

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">BUDG</span>	PE660.133	04/02/2021	
Projet de rapport de la commission		PE680.731	10/02/2021	
Amendements déposés en commission		PE689.625	10/03/2021	
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">DEVE</span>	PE661.776	19/03/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0200/2021	11/06/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0331/2021	07/07/2021	Résumé

  

Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)558	08/11/2021		

## Activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2020

Le Parlement européen a adopté par 582 voix pour, 62 contre et 48 abstentions, une résolution sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement (BEI) - Rapport annuel 2020.

La BEI a assumé un rôle important dans la mobilisation de financements pour l'économie, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), suite aux retombées économiques causées par la pandémie de COVID-19 qui a débuté en 2020. Le Parlement a souligné son rôle crucial dans le ciblage des investissements pour réaliser les priorités européennes et une croissance économique durable, en particulier ceux qui ne seraient pas autrement «bancables», tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, en vue de relever les défis mondiaux des prochaines décennies, en particulier la lutte contre le changement climatique.

#### ***Mobiliser des fonds pour lutter contre la pandémie de COVID-19***

Les députés ont salué :

- la mobilisation rapide par la BEI d'un financement d'urgence pouvant atteindre 40 milliards d'EUR pour lutter contre la crise causée par la pandémie de COVID-19, par la mise en place de prêts et de mesures visant à alléger la liquidité des PME et des entreprises de taille intermédiaire;
- la création ultérieure du Fonds européen de garantie, d'un montant de 25 milliards d'EUR, en réponse à la crise de la COVID-19. Il a suggéré que le Fonds reste opérationnel au-delà de 2021;
- la création d'un instrument d'investissement de 6 milliards d'EUR pour soutenir le financement du secteur de la santé ainsi que d'une initiative de financement ciblée d'un niveau pouvant atteindre 5,2 milliards d'EUR en réponse à la pandémie de COVID-19 afin de soutenir les pays extérieurs à l'Union;
- la participation de la BEI au mécanisme COVAX par un investissement de 400 millions EUR dans la facilité internationale de financement.

#### ***Devenir la banque du climat de l'UE***

En 2020, 40% des prêts de la BEI étaient liés à l'environnement et au climat. Les députés ont salué le fait que la BEI soit le **premier émetteur mondial d'obligations vertes**, qui a levé 34,6 milliards d'EUR d'obligations climatiquement responsables en matière de durabilité ces 12 dernières années. La BEI est invitée à poursuivre l'émission d'obligations vertes afin d'accroître la liquidité de ce marché et à rester impliquée dans l'élaboration d'une norme européenne en matière d'obligations vertes.

Le Parlement s'est félicité du leadership de la BEI en matière de climat et de la décision d'augmenter les financements de la BEI en faveur de l'action pour le climat et de la durabilité environnementale, y compris les énergies renouvelables, d'environ 30% à au moins 50% d'ici à 2025. Il a approuvé la nouvelle politique de prêt de la BEI dans le domaine de l'énergie et son engagement à mettre fin aux investissements dans les combustibles fossiles d'ici à la fin de 2021.

Les députés ont salué l'adoption par le Conseil d'administration de la BEI de l'ambitieuse **feuille de route de la BEI pour le climat pour la période 2021-2025**, ainsi que de l'inclusion du mécanisme de fixation du prix implicite du carbone en particulier, qui fournit un cadre essentiel pour soutenir la transition et la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe et marque une étape décisive vers l'intégration de la BEI dans la Banque européenne du climat.

Le Parlement a demandé l'adoption rapide d'une nouvelle stratégie politique de financement des transports visant à **décarboner le secteur des transports** de l'UE au plus tard en 2050 et à promouvoir des moyens de transport accessibles, efficaces, écologiques et sûrs.

#### ***Soutien à l'innovation, aux PME, à l'industrie et à la numérisation***

Les PME européennes sont en retard dans l'adoption des technologies numériques, 66% seulement des entreprises manufacturières de l'Union adoptant au moins une technologie numérique. La BEI est invitée, entre autres à :

- mobiliser un soutien suffisant en faveur des infrastructures afin d'accélérer la vitesse de l'internet dans toutes les régions de l'Union et de combler le fossé numérique existant;
- soutenir le développement des **compétences numériques**, en particulier pour les salariés des secteurs de l'économie nécessitant une adaptation et une requalification et à augmenter le nombre de prêts accordés aux PME dirigées par des femmes;
- soutenir dans les États membres des projets qui permettent de mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux et les réformes sociales recensées dans les recommandations par pays formulées dans le cadre du Semestre européen;
- accroître ses investissements dans l'éducation afin de contribuer à atténuer les graves répercussions de la crise de la COVID-19 sur les systèmes éducatifs à l'échelle mondiale.

#### ***Soutenir le développement et la durabilité en dehors de l'UE***

La BEI est le plus grand prêteur multilatéral au monde. Elle est active en dehors de l'Union depuis plus de 50 ans, avec 150,1 milliards d'EUR de prêts accordés dans 150 pays différents à la fin de 2020, dont 10,23 milliards d'EUR ont été signés en 2020.

Tous les actionnaires de la BEI ayant souscrit à l'engagement du G20 de suspendre la dette de 77 pays à la suite de la crise de la dette liée à la COVID-19, la BEI est invitée à appliquer le même traitement à ses prêts en suspens et à soutenir publiquement la création d'un **mécanisme multilatéral d'allègement de la dette** pour gérer tant les conséquences de la crise actuelle que les besoins en financement du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les députés ont insisté sur la nécessité d'aligner les investissements de la BEI dans les pays tiers sur les priorités de l'Union en matière d'action extérieure et de développement durable.

La BEI est invitée à accroître son engagement dans les pays les moins développés ou en proie à un conflit, à renforcer sa coopération avec les délégations de l'UE et à accroître sa présence sur le terrain avec des effectifs supplémentaires se concentrant sur les questions de développement.

#### ***Assurer la gouvernance, la responsabilisation, la transparence et l'intégrité***

Les députés ont réitéré leur demande d'accord interinstitutionnel entre la BEI et le Parlement afin d'améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI et de renforcer la responsabilité démocratique. Ils ont proposé, dans l'intervalle, l'établissement d'un **protocole de coopération** entre la BEI et le Parlement, à effet immédiat, afin d'améliorer le dialogue interinstitutionnel et de renforcer la transparence et la responsabilité de la BEI.

## **Activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2020**

2020/2124(INI) - 11/06/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport de Pedro SILVA PEREIRA (S&D, PT) sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement (BEI) - rapport annuel 2020.

Le rapport a souligné le rôle fondamental de la BEI en tant que banque publique de l'UE dans le soutien à la relance économique après la pandémie de COVID-19 et dans le ciblage des investissements en vue de la matérialisation des priorités européennes.

Compte tenu du fort endettement de la BEI, les députés ont invité les actionnaires de la BEI à convenir d'une **augmentation de capital** allant de pair avec une plus grande transparence, une plus grande responsabilité démocratique, une plus grande efficacité dans la structure de gestion et une durabilité environnementale.

La BEI est invitée à donner la priorité aux projets d'utilité publique qui promeuvent les objectifs politiques de l'Union et une **croissance économique durable**, en particulier ceux qui, autrement, ne seraient pas «bancables», tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union, en vue de relever les défis mondiaux des décennies à venir, en particulier la lutte contre le changement climatique.

Soulignant l'importance d'éviter de nouveaux déséquilibres géographiques dans l'activité de prêt de la BEI, le rapport a invité la BEI à renforcer ses efforts pour fournir une assistance technique et un soutien consultatif, en particulier dans les régions qui attirent peu d'investissements et qui n'ont pas bénéficié de manière significative de la dérogation aux règles en matière d'aides d'État pendant la crise pandémique.

#### ***Mobiliser des fonds pour lutter contre la pandémie de COVID-19***

Les députés se sont félicités de la mobilisation rapide par la BEI d'un financement d'urgence pouvant atteindre 40 milliards d'EUR pour lutter contre la crise causée par la pandémie de COVID-19, par la mise en place de prêts et de mesures visant à alléger la liquidité des PME et des entreprises de taille intermédiaire.

Le rapport a salué la création ultérieure du Fonds européen de garantie, d'un montant de 25 milliards d'EUR, en réponse à la crise de la COVID-19. Il a suggéré que le Fonds reste opérationnel au-delà de 2021, compte tenu de l'impact prolongé de la crise de la COVID-19 et des confinements répétés dans de nombreux États membres.

Les députés ont également salué la création d'un instrument d'investissement de 6 milliards d'EUR pour soutenir le financement du secteur de la santé ainsi que d'une initiative de financement ciblée d'un niveau pouvant atteindre 5,2 milliards d'EUR en réponse à la pandémie de COVID-19 afin de soutenir les pays extérieurs à l'Union.

#### ***Devenir la banque du climat de l'UE***

En 2020, 40 % des prêts de la BEI étaient liés à l'environnement et au climat. Les députés se sont félicités que la BEI soit le **premier émetteur mondial d'obligations vertes**, qui a levé 34,6 milliards d'EUR d'obligations climatiquement responsables en matière de durabilité ces 12 dernières années. Ils ont invité la BEI à poursuivre l'émission d'obligations vertes afin d'accroître la liquidité de ce marché et à rester impliquée dans l'élaboration d'une norme européenne en matière d'obligations vertes.

Le rapport s'est félicité du leadership de la BEI en matière de climat et de la décision d'augmenter les financements de la BEI en faveur de l'action pour le climat et de la durabilité environnementale, y compris les énergies renouvelables, d'environ 30 % à au moins 50 % d'ici à 2025. Il a approuvé la nouvelle politique de prêt de la BEI dans le domaine de l'énergie et son engagement à mettre fin aux investissements dans les combustibles fossiles d'ici à la fin de 2021.

Les députés ont salué l'adoption par le Conseil d'administration de la BEI de l'ambitieuse **feuille de route de la BEI pour le climat pour la période 2021-2025**, ainsi que de l'inclusion du mécanisme de fixation du prix implicite du carbone en particulier, qui fournit un cadre essentiel pour soutenir la

transition et la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe et marque une étape décisive vers l'intégration de la BEI dans la Banque européenne du climat.

#### ***Soutien à l'innovation, aux PME, à l'industrie et à la numérisation***

Les PME européennes sont en retard dans l'adoption des technologies numériques, 66 % seulement des entreprises manufacturières de l'Union adoptant au moins une technologie numérique.

Les députés ont rappelé que le soutien aux microentreprises, aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire doit rester un objectif essentiel pour la BEI, qui devrait être encore renforcé pendant la crise économique actuelle, notamment pour les aider à financer, à internationaliser, à décarboner et à accéder aux outils des technologies de l'information et des communications (TIC).

La BEI est invitée, entre autres à :

- mobiliser un soutien suffisant en faveur des infrastructures afin d'accélérer la vitesse de l'internet dans toutes les régions de l'Union et de combler le fossé numérique existant;
- continuer à soutenir le développement des compétences numériques et à augmenter le nombre de prêts accordés aux PME dirigées par des femmes;
- soutenir dans les États membres des projets qui permettent de mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux et les réformes sociales recensées dans les recommandations par pays formulées dans le cadre du Semestre européen;
- accroître ses investissements dans l'éducation afin de contribuer à atténuer les graves répercussions de la crise de la COVID-19 sur les systèmes éducatifs à l'échelle mondiale.

#### ***Soutenir le développement et la durabilité en dehors de l'UE***

La BEI est le plus grand prêteur multilatéral au monde. Elle est active en dehors de l'Union depuis plus de 50 ans, avec 150,1 milliards d'EUR de prêts accordés dans 150 pays différents à la fin de 2020, dont 10,23 milliards d'EUR ont été signés en 2020.

Tous les actionnaires de la BEI ayant souscrit à l'engagement du G20 de suspendre la dette de 77 pays à la suite de la crise de la dette liée à la COVID-19, la BEI est invitée à appliquer le même traitement à ses prêts en suspens et à soutenir publiquement la création d'un **mécanisme multilatéral d'allègement de la dette** pour gérer tant les conséquences de la crise actuelle que les besoins en financement du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les députés ont insisté sur la nécessité d'aligner les investissements de la BEI dans les pays tiers sur les priorités de l'Union en matière d'action extérieure et de développement durable et pour que la BEI applique les mêmes normes et critères pour évaluer les projets à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union.

#### ***Assurer la gouvernance, la responsabilisation, la transparence et l'intégrité***

Les députés ont réitéré leur demande d'accord interinstitutionnel entre la BEI et le Parlement afin d'améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI et de renforcer la responsabilité démocratique. Ils ont proposé, dans l'intervalle, l'établissement d'un protocole de coopération entre la BEI et le Parlement, à effet immédiat, afin d'améliorer le dialogue interinstitutionnel et de renforcer la transparence et la responsabilité de la BEI.